

VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2021-455

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

QUE le Règlement n° 2021-455 décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de conduite d'eau potable sous la rivière Chaudière a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 30 septembre 2021

Adoption: 4 octobre 2021

Tenue de la procédure écrite de consultation référendaire et approbation des

personnes habiles à voter : 12 octobre 2021

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 17 février 2022

QUE ce règlement peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

QUE ce règlement entre en vigueur aujourd'hui en vertu de la Loi.

DONNÉ à Beauceville ce 21 février 2022.

Mélissa Vodrigue

MÉLISSA RODRIGUE Greffière-adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mélissa Rodrigue, greffière-adjointe de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 21 février 2022.

Signé le 21 février 2022 à Beauceville

MÉLISSA RODRIGUE

Greffière-adjointe

Mélissa Vodique